**Autorisation de diffusion dans HAL AMU**

**des œuvres audiovisuelles, des communications orales et affichées relatives à SFERE-Provence**

L’ESPE d’AMU souhaite mettre en ligne pour le compte des chercheurs (hétéro-dépôt) les œuvres audiovisuelles, les communications orales et affichées dans HAL AMU (l’archive ouverte d’AMU sur internet) relatives à la ***3ème Journée Scientifique de SFERE-Provence***.

Il est rappelé que :

- HAL AMU n'est pas un outil de publication mais un lieu de diffusion.

- La diffusion des documents et des œuvres audiovisuelles sur HAL AMU est encadrée juridiquement.

- En déposant dans HAL AMU, le chercheur autorise la reproduction et la représentation de son travail par des utilisateurs, dans le respect du droit d’auteur.

- Cette cession est gratuite et non exclusive.

- Le dépôt dans HAL AMU permet de garantir la pérennité des données et de respecter le droit à la paternité et à l’intégrité de son travail.

- La propriété intellectuelle reste pleine et entière pour le ou les auteurs. Tout auteur conserve ses droits intellectuels et notamment le fait d’être correctement cité et reconnu comme l’auteur du document.

- Tout dépôt est définitif, aucun retrait ne sera effectué après la mise en ligne de l'article.

- Tout dépôt doit être effectué en accord avec le ou les co-auteur(s) et dans le respect de la politique de l’éditeur (exemple des actes de colloque publiés, etc.).

- Les fichiers déposés sont envoyés au Centre Informatique National de l’Enseignement Supérieur (CINES) dans un contexte d'archivage à long terme.

Cette démarche vise à :

- Faire connaître au plus grand nombre les travaux menés par les chercheurs ;

- Faire valoir leur propriété intellectuelle ;

- Fournir un cadre de présentation facilitant leur regroupement, leur diffusion et leur utilisation ;

- Pérenniser leur affichage et archivage.

M/Mme …………….., chercheur-e au sein………. *(EA, UMR, etc.)* accepte que l’ESPE AMU (ou SFERE selon les cas) procède à la diffusion de mes œuvres audiovisuelles et/ou des communications orales et/ou des communications affichées dans HAL AMU pour une durée illimitée (tout dépôt étant définitif). Il est rappelé que cette autorisation de diffusion n’entraîne pas la perte ni le transfert du droit d’auteur.

*(S’il y a lieu)*

M/Mme………………………..assure que le dépôt est fait avec l’accord du ou des co-auteur(s) des œuvres et fichiers concernées et, si tel est le cas, dans le respect de la politique de l’éditeur.

Lieu « ……………………… »

Date « …………………….. »

Signature